

Commune d'ANDERLECHT
Monsieur G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES

V/Réf : 49345
N/Réf : AVL/JMB /AND-2.128/s.578
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Chaussée de Ninove, 715.

Transformation et rehaussement d'un immeuble. Modification de permis : modification de l'aménagement et alignement des nouvelles extensions sur les colonnes existantes.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 6/10/2015 sous référence, reçue le 16/10, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 28/10/2015.

La demande concerne un entrepôt situé chaussée de Ninove, en bordure de la zone de protection du site classé du Scheutbos.

Depuis 2007, la CRMS a déjà examiné plusieurs projets de réaffectation de ce bâtiment. La dernière demande datée du 8 juillet 2014 concernait la transformation et le rehaussement de deux niveaux de l'immeuble pour y créer 24 appartements sur les trois niveaux (démolition de cloisons intérieures en briques, escalier sous-sol/rez-de-chaussée/1^{er} étage, mur en briques au rez-de-chaussée en façade arrière, etc.). Elle visait également à régulariser l'extension du commerce au rez-de-chaussée.

La présente demande propose de modifier le permis n°48686 en changeant l'aménagement et l'alignement des nouvelles extensions sur les colonnes existantes afin de créer plus d'espace entre les deux tours pour satisfaire les exigences du SIAMU (on passe de 8 à 9 m).

Après comparaison des plans, la CRMS estime que cette modification affecte peu le projet précédent. Elle réitère donc les remarques formulées à cette occasion et demande de strictement respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier ;
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.